

Questions orales

Nous avons obtenu une lettre écrite par le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce. Il y est affirmé catégoriquement que le gouvernement fédéral ne reconnaîtra pas la victoire du oui. En voici les termes: «Les résultats du référendum n'auront pas force exécutoire et n'auront aucun effet juridique. Rien n'oblige le gouvernement fédéral à répondre.»

Est-ce là la véritable position du gouvernement?

Le Président: J'ai du mal à accepter la question, car elle comporte, dans son préambule, certaines hypothèses qui peuvent être exactes ou non.

• (1435)

Je crois que la question est hypothétique, mais je permettrai au ministre d'y répondre, s'il le veut. Sinon, nous passons à la question suivante.

Le député de Calgary-Ouest peut poser la question suivante.

[Français]

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à la ministre.

Nous exigeons encore que le gouvernement démontre de la clarté. La ministre a-t-elle expliqué aux Québécois qu'après un oui, surtout par une faible majorité, le gouvernement du Québec, le gouvernement péquiste, sera en train de négocier la séparation d'une position où les Québécois seront fragmentés, affaiblis et isolés?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours dit, et nous redisons aujourd'hui, que le choix que les Québécois s'approprient à faire est un choix important, est un choix grave pour leur avenir. Ce n'est pas un choix de parti politique lors d'une élection. Ce n'est pas un choix où dans quatre, cinq ans, les Québécois pourront changer d'idée et dire: «Nous nous sommes trompés et nous allons retourner dans le Canada.»

C'est un choix d'une importance très grande, et non seulement pour nous présentement, mais pour les générations à venir. C'est pourquoi nous accordons tellement d'importance à ce processus en cours présentement au Québec. Nous allons mettre toute notre énergie pour donner la bonne information aux Québécois et aux Québécoises.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. À l'occasion de la Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, les ministres provinciaux ont dénoncé vigoureusement la décision du gouvernement fédéral de couper de sept milliards de dollars sur deux ans les transferts qu'Ottawa verse aux provinces pour le financement des programmes sociaux, dont les soins de santé. Ces coupures ne peuvent avoir qu'un effet désastreux sur les services de santé à la population.

Comment la ministre peut-elle prétendre être la championne d'un système de santé accessible et universel, alors qu'en même

temps son gouvernement coupe sept milliards aux provinces, les forçant ainsi à réduire la qualité et la quantité des soins de santé?

[Traduction]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, pas un seul économiste du domaine de la santé ni qui que ce soit d'autre n'a dit que le système manquait d'argent.

Nous devons vivre selon nos moyens financiers. Des compressions de 7 milliards de dollars sont prévues au cours des prochaines années. Prenons l'an prochain, par exemple. Étant donné que l'ensemble des provinces consacrent 100 milliards de dollars par année aux services de santé et aux programmes sociaux, les compressions de l'an prochain représenteront moins de 3 p. 100. Le défi est de taille, mais nous croyons qu'il est possible de le relever.

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, est-ce que la ministre peut admettre au moins que couper sept milliards de dollars dans les paiements de transfert va diminuer les soins de santé à la population, et pas autre chose?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, notre système de santé change continuellement. Il est entendu qu'il faut qu'on change avec la technologie, mais nous allons insister pour que la Loi canadienne sur la santé garantisse les soins appropriés aux Canadiens et aux Canadiennes, basé sur le degré de nécessité et non sur le montant d'argent qu'ils ont en poche.

• (1440)

[Traduction]

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec quelques ministres provinciaux de la Santé qui ont pris part à la conférence de Victoria. Ils m'ont dit que, à dire vrai, la ministre de la Santé paralyse le régime d'assurance-maladie.

Nous avons les ministres provinciaux d'un côté, et la ministre fédérale de l'autre. Que leur répond-elle? Non à l'innovation, non à la liberté de choix, non aux idées nouvelles.

Nous demandons à la ministre fédérale de la Santé de laisser derrière les années 60 et des conceptions dépassées, et de se joindre à nous dans les années 90, avec de nouvelles conceptions de l'assurance-maladie. Est-elle disposée à le faire?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai passé beaucoup de temps avec les ministres provinciaux de la Santé. Je ne sais pas avec qui le député a discuté, mais ce qu'il dit ne tient pas debout.

Nous avons accompli beaucoup de travail ensemble, et nous continuerons à le faire. Nous collaborons, et nous avons accompli de grands progrès. De toute évidence, nous ne sommes pas tous d'accord. Nous avons dit que nous ferions preuve de souplesse. C'est ce que nous avons fait, mais la souplesse ne veut pas dire que nous devons sacrifier la Loi canadienne sur la santé.